



## RÈGLEMENT 222-107-2026

**Amendant le règlement de zonage 222-2008 afin de permettre l'usage d'habitation unifamiliale détachée dans la zone HT 325**

**ATTENDU** le Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements;

**ATTENDU** que le conseil municipal peut modifier ce règlement en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 janvier 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement suivant soit adopté

#### **1. MODIFICATION DE LA GRILLE HT 325**

L'annexe A « Grille des usages et normes » est modifiée par le remplacement de la grille de la zone HT 325 par la nouvelle grille jointe à la présente à l'annexe 1 afin de permettre l'usage d'habitation unifamiliale détachée dans la zone HT 325 ».

#### **2. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2026**

---

Yan Senneville  
Greffier – Directeur du Service juridique,  
greffe et vie démocratique

---

Luc Martel  
Maire

## **ANNEXE 1**



## RÈGLEMENT 222-107-2026

### CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le présent certificat atteste que le *Règlement 222-107-2026* a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion :	21 janvier 2026
Adoption du 1 <sup>er</sup> projet :	21 janvier 2026
Assemblée publique :	2 février 2026
Adoption du 2 <sup>e</sup> projet :	
Approbation des personnes habiles à voter :	
Adoption du règlement :	
Certificat de conformité de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce **xxx**  
**202X.**

---

Yan Senneville  
Greffier – Directeur du Service  
juridique, greffe et vie démocratique

---

Luc Martel  
Maire